

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 9 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trente septembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération
N°2024CM60**

Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane pour le poste qualifié de la médiathèque

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Étaient absents : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

Pouvoir : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

Convocation du
30 septembre 2024

Vu le nouveau règlement du dispositif de fonds de concours, applicable au 1^{er} janvier 2024, approuvé par délibération n° 2023/CC133 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR),

Vu la délibération n° 2023CM36 du 4 juillet 2023 du Conseil Municipal sollicitant le fonds de concours 2023 de la CABBALR pour le poste qualité de la médiathèque

Considérant que dans le cadre des actions concourant à la mise en œuvre du schéma communautaire de développement de la lecture publique, la commune peut encore bénéficier, durant 2 ans, du fonds de concours pour le poste qualifié de la médiathèque,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'état du salaire brut et des charges patronales de la responsable de la médiathèque du pôle culturel, nommée sur le poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, s'élevant pour l'année 2024 à 42 079.50 €.

DECIDE

De solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois lys Romane pour le poste qualité de la médiathèque du pôle culturel pour un montant de 21 039.75 €.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Par extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Philippe SCAILLIEREZ.

